



N° 13616\*01

## DEMANDE DE DEROGATION

- POUR  LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT  
 LA DESTRUCTION  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE  
 DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

## A. VOTRE IDENTITE

Dénomination (pour les personnes morales) : **SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE ET FILIERE (SRFF)**.  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Bertrand MAZEL - PRESIDENT**  
 Adresse : Mas du Sonnailler N° 80 Rte de Gimeaux VC108  
 Commune : **ARLES**  
 Code postal 13200  
 Nature des activités : **Agriculture / Production céréalière : Production de Riz**  
 Qualification : **Président du SRFF**

## B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	<i>Phoenicopterus roseus</i> Flamants roses	Indéterminée	Individus de toutes classes d'âge.
B2			
B3			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

## C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION \*

- |                                       |                          |  |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|--|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | <b>Prévention de dommages aux cultures</b> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts          | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux             | <input type="checkbox"/>            |
| Inventaire de population              | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété      | <input type="checkbox"/>            |
| Etude écoéthologique                  | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique            | <input type="checkbox"/>            |
| Etude génétique ou biométrique        | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique         | <input type="checkbox"/>            |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur              | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités             | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Autres                                     | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Effarouchement par moyens visuels, pyrotechniques, lumineux et sonores.**

**Il s'agit d'éloigner des champs de riz les populations de flamants roses par effarouchement pendant la période de germination/croissance du riz, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin pour éviter les dégâts dus au passage de cette espèce grégaire sur la production rizicole.**

## D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

## D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :
- Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle  Capture au filet   
 Capture avec époussette  Pièges  Préciser :  
 Autres moyens de capture  Préciser :

Utilisation de sources lumineuses  Préciser :Utilisation d'émissions sonores  Préciser :

**Syndicat des Riziculteurs  
de France et Filière**  
 Mas du Sonnailler, n°80 - VC 108 de Gimeaux - 13200 Arles  
 www.rizdecamargue.com - www.riztv.fr - srff@wanadoo.fr  
 Tél. +33 (0)4 90 49 82 00 - Fax +33 (0)4 90 93 74 81  
 siret 414 141 309 000-16

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

## D2. DESTRUCTION\*

- Destruction des nids  Préciser : ...  
Destruction des oeufs  Préciser : ...  
Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser :  
 Par pièges létaux  Préciser :  
 Par capture et euthanasie  Préciser :  
 Par armes de chasse  Préciser :  
Autres moyens de destruction  Préciser : ...

Suite sur papier libre

## D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE\*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : rapaces  
Utilisation d'animaux domestiques  Préciser :  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : projecteurs, gyrophares, lampes à éclat, fusil-laser  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : enregistrements sonores, canons effaroucheurs  
Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : fusées sifflantes, crépitantes et détonantes lancées avec des pistolets lance-fusées ou fusils de chasse homologués à cet effet  
Utilisation d'armes de tir   Préciser : Fusil de chasse à canon lisse  
 Pour le tir de fusées sifflantes et crépitantes/pistolet.  
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : Epouvantails intermittents. Drones volants ou robots dans le cadre d'essais et/ou expérimentation de ce moyen d'effarouchement sur des zones pilotes.

## E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \*

- Formation initiale en biologie animale  Préciser :  
Formation continue en biologie animale  Préciser :  
Autre formation .....  Préciser : Ce sont les riziculteurs eux-mêmes qui pratiquent l'effarouchement. Ils ont un permis de chasse valide.

## F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

De la date de publication au RAA de la préfecture de l'autorisation au 30 juin 2024.  
ou la date : 01/04 AU 30/06/2024

## G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Régions Sud et Occitanie  
Départements : Gard et Bouches-du-Rhône  
Communes : (13) Arles, Stes Maries de la Mer, Fontvieille, Tarascon, Port St Louis du Rhône  
(30) Aigues-Mortes, Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Nîmes, St Gilles, Vauvert, St Laurent d'Aigouze, Le Cailar, Le Grau du roi, Aimargues

## H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires .....   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace .....   
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  
Dispositif de surveillance, Plan de Gestion, Programme de plantation et limitation de l'attractivité des rizières.

## I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Compte rendu/bilan et plan de gestion de l'effarouchement 2024-2026

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Arles  
Le 28 décembre 2023

Syndicat des Riziculteurs  
de France et Filière  
Mas du Sonnailler, n°80 - VC 108 de Gimeaux - 13200 Arles  
www.rizdecamargue.com - www.riztv.tv - srlf@wanadoo.fr  
Tél. +33 (0)4 90 49 82 00 - Fax +33 (0)4 90 93 74 81  
siret 414 141 309 000 16

Signature du responsable légal et tampon de l'établissement.